



La Parole du Rav Brand

(suite de la semaine dernière)

« Il n'a plus paru en Israël de prophète semblable à Moché, que l'Éter-nel connaissait face à face. Nul ne peut lui être comparé pour tous les signes et les miracles que D.ieu l'envoya faire au pays d'Égypte contre Pharaon, contre ses serviteurs et contre tout son pays, et pour tous les prodiges de terreur que Moché accomplit avec une main forte sous les yeux de tout Israël » (Fin Devarim).

Bien que selon le sens évident, la « main forte de Moché » doit être comprise comme une métaphore et signifie l'œuvre de Moché, d'après le sens littéral, il s'agit de sa main véritable. Pourquoi sa force est-elle louée et quel « prodige de terreur » a-t-elle réalisé, et particulièrement « devant les yeux de tous les juifs » ?

En fait, lorsqu'il descendit de la montagne, il portait dans ses mains les deux Tables de la Loi : « Je descendis de la montagne toute en feu, les deux Tables de l'alliance dans mes deux mains » (Dévarim 9,15).

Faite d'une matière céleste, leur poids était si énorme que personne en dehors de Moché ne pouvait les porter. Les lettres qui y étaient gravées en « dactylogramme » par le Doigt de D.ieu, en traversant les pierres de toute part et lisibles de tous les côtés, étaient une authentification « biométrique » de la Torah. Aucun humain ne peut écrire et graver de cette façon qui est uniquement céleste. Ces Tables s'appellent alors « Lou'hot Haédout », les Tables de témoignage, car elles attestent incontestablement que Moché avait reçu la Torah de la Main de D.ieu.

Dans toutes les futures générations, les juifs auront la preuve écrite qui témoigne de la véracité de la tradition orale transmise à leurs ancêtres au Sinaï. Personne ne pourra plus les soupçonner d'avoir inventé le récit de cet événement. Et comme cela a été expliqué dans le

feuillet de *Shalshélet* de la semaine dernière, sur les Tables figuraient toute la Torah, tous les textes des Prophètes et de la Torah orale, en petits caractères. Cela prouve l'authenticité de toutes les paroles transmises par Moché, écrites et orales. C'est donc une pièce unique, et de tout ce que la création a pu produire durant les six jours de la création, c'est l'objet qui a le plus de valeur ; les *Lou'hot* sont en effet la dernière chose créée à l'entrée du premier Chabbat (*Avot* 5,6).

Et quel est dès lors ce « prodige terrible » que la « main forte de Moché » avec les *Lou'hot* aurait réalisé devant « les yeux de tous les juifs » ?

Le fait qu'il les ait jetées et cassées au pied de la montagne, aux yeux de tous les juifs : « Je saisis les deux Tables, je les jetai de mes mains, et je les brisai sous vos yeux » (*Dévarim* 9,18). Bien qu'avant de monter sur la montagne, il leur ait promis qu'il reviendrait avec ces Tables divines (*Chémot* 24,12-14), et qu'en les montrant gravées, ils auraient eu la preuve définitive de sa loyauté absolue, il les cassa ! Bien que dorénavant, ils puissent le soupçonner d'être un hâbleur, comme le sont tous les autres porteurs de fausses religions, Moché restait fidèle au principe déduit des paroles de D.ieu : il n'est pas respectable pour la vraie Torah qu'elle soit donnée à des gens qui dansent autour d'un faux dieu (*Chémot* 32,19) : « Je regardai, et voici, vous aviez péché contre l'Éternel, vous vous étiez fait un veau de fonte, vous vous étiez promptement écartés de la voie que D.ieu vous avait prescrite » (*Dévarim* 9,16).

Et si D.ieu a placé cette louange au sujet de Moché pour clôturer Sa Torah, c'est pour indiquer que Son serviteur avait véritablement saisi ce qu'était la sainteté de la Torah. Aux hommes de s'écarter des faux dieux, serait-ce par un choc de la brisure de la vérité absolue afin de pouvoir y accéder.

Rav Yehiel Brand

| Ville | Entrée | Sortie |
|------------|--------|--------|
| Jérusalem | 16: 50 | 18:04 |
| Paris | 17:53 | 19:02 |
| Marseille | 17:51 | 18:55 |
| Lyon | 17:49 | 18:55 |
| Strasbourg | 17:33 | 18:41 |

N° 375

Pour aller plus loin...

1) Que cherche à nous enseigner la Torah en juxtaposant les derniers mots de la Sidra de Michpatim : «Vayehi Moché bahar arbaïm yom véarbaïm laïla (24-18), au début de notre Sidra (de Térouma) nous ordonnant : «Véyik'hou li Térouma!» (25-2)?

2) Quel lien y a-t-il entre le Minhag de souhaiter à 'Hatan vékala : «Chéyéhé zivougam yaalé yafé ! » (et non pas plus simplement : «chéhazivoug yaalé tov ou "Mazal tov ! »), et notre paracha concernant le Michkane ?

3) Il est écrit (25-2) : « Dabère el Béné Israël véyik'hou li Térouma ; et Rachi d'interpréter le terme «li» ainsi : « lichmi ("en mon nom") ». De quelle très grande ségoula bénéficions-nous en donnant la tsédaka léchem chamaïm ("lichmi") ?

4) Il est écrit (25-2) : « Mèète kol iche acher yidévénou libo tik'hou ète téroumati ! » À quel enseignement fait allusion ce verset ?

5) Afin d'embellir le 1^{er} Temple, le Roi Chlomo y fit construire de magnifiques piliers en cuivre. Que s'est-il passé à propos de ces piliers ?

Yaacov Guetta

La Question

La paracha de la semaine traite du commandement de la construction du Tabernacle. Ainsi les versets nous disent : "et ils me feront un sanctuaire et Je résiderai en eux. Comme tout ce que je te montre du plan du Tabernacle et le plan de ses ustensiles et ainsi ils feront". Le **Or Ha'hayim** s'interroge : pour quelle raison la Torah commence par parler d'un "sanctuaire" avant de changer de terminologie pour évoquer un « Tabernacle » ? **Rabbi 'Haim ben Atar** répond de la manière suivante :

lorsque la Torah nous donne le commandement de faire un sanctuaire, cela se réfère aussi bien au Tabernacle qu'au futur Temple de Jérusalem, une fois Israël installé et parfaitement établi sur sa terre. Ainsi, afin d'englober les deux cas de figure, le verset commence par nous parler du sanctuaire avant de développer le cas particulier du Tabernacle démontable qui devra remplir cette fonction de manière temporaire jusqu'à ce que seule Jérusalem ne soit désignée comme lieu fixe où résidera la présence divine dans un bâtiment inamovible.

R.C.



Enigmes

Enigme 1 :

Il est toujours interdit de se raser la barbe et les Peots. Quand est-ce une Mitsva et une obligation de les raser ? 🤔

Enigme 2 :

On dispose de 2 mèches et d'une boîte d'allumettes. Chaque mèche se consume en 1 heure, mais pas forcément uniformément. C'est-à-dire si la mèche est consommée jusqu'à la moitié cela ne veut pas forcément dire que 30 minutes se sont écoulées. Comment faire pour mesurer 45 minutes pour faire en sorte que le feu d'artifice commence à minuit pile ?

Ce feuillet est offert Léïlouy Nichmat Yohanán Eliahou ben Esther

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël

Pour dédicacer un numéro :

Shalshélet.news
@gmail.com

Halakha de la Semaine

Y a-t-il une Mitsva de Tossefet Chabbat à l'issue du Chabbat ?

Certains écrivent que de la même manière qu'il y a une Mitsva d'anticiper l'entrée du Chabbat, il y a également une Mitsva de le prolonger [Ma'azor Vitry 143 et ainsi il en ressort du Choul'han Âroukh 293,2 (Voir Michna Beroura 261,19 et 293,5)]. D'autres rapportent que le fait de rester dans Chabbat a pour but de montrer que le Chabbat n'est pas un fardeau [(Michbetsote Zahav 293,1).

Combien de temps faut-il ajouter?

Certains rapportent qu'il suffit d'ajouter quelques minutes après la sortie des étoiles (horaire qui varie d'une région à l'autre) [Maguen Avraham 188,18; Tossefet Chabbat 263,28].

D'autres rapportent qu'il convient d'ajouter ~ 15 minutes après la sortie des étoiles [Yaabets Sidour Beth Yaacov Séouda Chelichit ot 7. Le Rav 'Hayim Falaggi écrit qu'il convient même de rajouter ~ une demi-heure après la sortie des étoiles ce qui correspond en réalité plus ou moins à la sortie de Chabbat de Rabbenou Tam (Moed Kol 'Haï 19,105)].

Quoi qu'il en soit, il sera souhaitable de faire sortir Chabbat à la nuit de Rabbenou Tam afin de s'acquitter de l'opinion de la plupart des Richonim [Beour Halakha 261 "Chéhou" qui précise qu'en été, la coutume était d'attendre juste 72 minutes de montre depuis la Chekia (et non 72 minutes saisonnières), et ainsi rapporte le Michna Beroura Ich Matslisa'h (Kountrass Ben Hachemachot p.90). Voir aussi le Kountrass Ben Hachemachot de Rav D.Yossef Perek 13 p.184/185 qui prouve que l'avis de Rabbenou Tam ne va pas de pair avec le calcul des degrés. En effet, les Richonim qui se souscrivent à l'opinion de Rabbenou Tam (Ramban, Rachba, Raa...) écrivent qu'il y a seulement quelques minutes entre le plag (qui se situe à 1h15 zmaniyote avant la nuit) et la Chekia. Et on calculant en degré le décalage est bien plus important, et ce d'autant plus en Allemagne (endroit des Tossfotimes) ou en été la nuit de Rabbenou Tam viendrait après 'Hatsot Halayla, et parfois même après l'aube (chose invraisemblable)].

Enfin, il ne sera pas nécessaire d'attendre la fin de Rabbenou Tam (pour ceux qui désirent prendre cette mesure de rigueur) pour faire Arvit [Kountrass Ki Va Hachemach Perek 10].

David Cohen



Aire de Jeu



Jeu de mots : La Chékina : même les anges ne sont rien sans Elle.

Devinettes

- 1) Le Mizbéa'h doit être recouvert de né'hochet (cuivre). Sur quoi ce cuivre venait-il faire Kapara ? (Rachi, 27-8)
- 2) Comment la Parokhet est-elle appelée dans le lachon des 'hakhamim? (Rachi 26-31)
- 3) Le Targoum traduit l'animal ta'hach par «sassgona». Que signifie ce mot ?
- 4) A quelle hauteur du sol étaient les ailes des Chérubins ?
- 5) Pour quel passouk la ponctuation n'est pas définie ?
- 6) Avec quoi a-t-on fait les socles ?
- 7) Quels ustensiles ont des mesures entières ?
- 8) Quel est le seul commandement négatif que l'on trouve dans la paracha ?

Réponses aux questions

1) Le traité Bérakhot (6) enseigne : la récompense pour avoir jeûné est surtout due à la tsédaka que l'on a donnée aux pauvres en ce jour de Taanite (afin de permettre aux indigents de pouvoir rompre le jeûne grâce à ces dons charitables). En effet, les gens remettant (lors d'un jour de jeûne) au lendemain matin de donner la tsédaka aux pauvres, sont considérés comme ayant versé le sang de ces derniers ! (Traité Sanhédrine 35)

Remez Ladavar : À l'instar de Moché jeûnant 40 jours et 40 nuits sur le mont Sinai ("vayehi Moché bahar arbaïm yom véarbaïm laïla ... : 24-18 et Ekev 9-9) avant de recevoir le plus précieux des dons (des cadeaux) d'Hachem : " La Torah ", appelée par David hamélekh : « Tsédek » (nous procurant la vie ici-bas et après 120 ans) ; les pauvres ayant jeûné lors d'un Taanit Tsibour "recevront aussi (en ce jour de jeûne) une Térouma (un don charitable) de leur bienfaiteur", qui leur permettra de vivre matériellement dans ce monde (et leur donnera également et surtout des forces spirituelles pour acquérir le Olam Haba) : « Véyik'hou li Térouma ». (Midracho Chel Chem Vééver du Rav Sassi Ben 'Houati Hacohen zatsal décédé à Tsfat en 1971. Sefer imprimé en Israël en 1963)

2) Il est rapporté dans le Sefer Ha'hinoukh que la 95^{ème} Mitsva de la Torah est celle de construire un Mikdach (Michkane), comme il est dit (25-8) : « Véassou li Mikdach véchakhaneti bétokham ! ». Ainsi, on souhaite aux nouveaux mariés que "leur union" ("chéhéyé zivougam") puisse constituer ("avoir la même valeur" : « yaalé ») un Michkane dans lequel résidera la Chékina ; autrement dit : « Que votre foyer soit équivalent à la 95^{ème} Mitsva de la Torah" ("chéyaalé yafé" ; le terme "yafé" ayant pour guématria 95) : Celle de former un merveilleux sanctuaire ! (Rav Yoël Teitelbaum

Zatsal, le "Divrei Yoël", l'Admour de Satmar)

3) De la ségoula de la Réfoua chéléma ! Remez Ladavar : Si on ajoute à la guématria du mot « Térouma » (651) la guématria du "Chem Hayavé" (26) incarnant l'expression "lichmi", on obtient exactement la guématria de l'expression bien connue de : « Réfoua chéléma ! » (677). (Rav Yits'hak Zekel Polak, "Ezri Méime Hachem") D'où le Minhag (répandu dans certaines communautés) de dire au malade de donner précisément 26 pièces (même petites) comme "Térouma" à la tsédaka. (Rav Sander Touviach, "Esser Kédouchote")

4) Il est écrit dans les Téhilim : « li hakessef véli hazahav néoume Hachem. » Ainsi, ce monde-ci (et tout ce qu'il renferme de matériel) appartient à Hachem. On déduit donc de là « qu'on ne donne "kavyakhol" finalement à Hachem que la bonne et généreuse kavana venant du cœur ! ». Par conséquent, si on ne donne pas notre Térouma "bélev chalem", c'est comme si on n'avait rien donné à l'Éternel. Hachem déclare donc : « Ce n'est que du "Nédiv Lev" (emprunt d'une pure intention) que vous prendrez ma Térouma », et non de l'avare ne donnant pas avec tout son cœur ; car seule la tsédaka remplie d'une kavana téhora, est digne d'être considérée comme « téroumati » ("mon prélèvement"), dans la mesure où on ne donne finalement à Dieu que la belle et noble intention (émanant de notre cœur) de donner la tsédaka ! ('Hatam Sofer)

5) Les Babyloniens les brisèrent lors de la destruction du premier Beit Hamikdash, et les emportèrent à Babel (Mélakhim 2, 25-13). Ces piliers se trouvaient jusqu'à présent dans l'un des temples de Babel et "pleurent" kavyakhol chaque année le jour du 9 av.

En effet, on peut voir comme des gouttelettes d'eau suintant de ces "Amoudim" ! (Seder Hadorot du Rav yé'hiyel Halpérine Zatsal au nom du Sefer "Masseote Binyamin")

Birkat Mordekhai

Au-delà des Kérouvim : En Quête de la Parole Sacrée

"C'est là que je te donnerai rendez-vous : c'est depuis le dessus de la kaporet, entre les deux chérubins placés sur l'arche du Statut (Aron), que je te communiquerai tous mes ordres pour les enfants d'Israël." (Chémot 25, 22).

Chaque détail de tout ustensile du michkan (tabernacle) est minutieusement planifié. Chaque élément a sa fonction et son objectif précis, contribuant ainsi au service sacré du sanctuaire. Tout est décrit en détail et prévu à l'avance, à une exception notable près : les chérubins. Ils ont également une fonction assignée, où la voix divine émane de l'espace qui existe entre eux.

Mais pourquoi précisément entre les deux chérubins ? Ne sont-ils pas, eux aussi, de simples représentations bien qu'ils aient été fabriqués avec des visages

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta bat Florence Myriam Simha

inclinés, parfois l'un vers l'autre, et parfois chacun regardant dans une direction différente (Baba Batra 99a). Mais les chérubins eux-mêmes sont des représentations picturales. Pourquoi alors cette représentation particulière ?

La réponse est donnée plus loin dans le texte (Chémot 25, 20) : "Leurs visages tournés l'un vers l'autre". Apparemment, le but est de montrer l'unité et la fraternité.

Cependant, cela devient encore plus intrigant lorsque le Baal HaTourim explique de manière étonnante (verset : 18) que l'intention est de montrer "comme deux amis discutant des paroles de la Torah".

Ceci est extrêmement remarquable, car cela enseigne que la voix divine est entendue uniquement à travers deux personnes engagées dans l'étude de la Torah, dans un échange passionné : c'est là que Dieu choisit de faire entendre Sa parole.

Ainsi, il était nécessaire de créer des chérubins avec leurs visages tournés l'un vers l'autre, pour illustrer au

monde entier l'endroit unique, où Dieu désire faire entendre Sa voix.

Chaque individu doit savoir qu'à chaque moment où il assiste à la vision de deux personnes engagées dans une étude intense de la Torah, c'est là qu'il entend la parole divine.

Cela nous enseigne également que l'étude passionnée de la Torah n'est pas seulement un moyen ou une conséquence d'un certain plaisir, mais un objectif en soi. L'étude passionnée de la Torah est le lieu où réside la voix divine.

Hachem a donc ordonné la fabrication des chérubins, avec leurs visages tournés l'un vers l'autre, dans une "forme d'étude passionnée de la Torah", car sans cette disposition, sans cette représentation, il serait impossible d'entendre la voix divine.

"Et ainsi, la voix résonnait entre les chérubins, se propageant et se faisant entendre par Moché et à tout le klal Israël..."

Yonathan Haik

Rav Mikhel Yehouda Lefkowitz

Rav Mikhel Yehouda Lefkowitz est né en 1913 à Volojin, dans l'Empire russe (aujourd'hui Biélorussie). Son père, Moché David, avait presque 80 ans à sa naissance. La famille vivait dans une grande pauvreté. Moché David avait eu des enfants d'un précédent mariage qui vivaient en Amérique ; ils envoyaient à leur père trois roubles (l'équivalent d'un dollar) chaque mois. Ce dernier utilisait deux des roubles pour payer un enseignant pour Mikhel Yehouda, et l'autre rouble pour subvenir aux besoins de la famille.

À 12 ans, Mikhel Yehouda commença ses études dans une petite yechiva de la ville de Rakov, hébergé chez son oncle. Il y fit sa bar-mitsva sans ses parents. Quelques années plus tard, il se rendit à Vilna pour se faire soigner par un ophtalmologiste et rejoignit la yechiva de Rameilles sous l'aile de Rabbi Chlomo Heiman. Là-bas, en 1932, son père décéda. En 1936, Mikhel Yehouda et sa mère immigrèrent en Terre sainte (sous mandat britannique). Au même moment, Rabbi Heiman immigra en Amérique, où il devint Roch yechiva de la Yechiva Torah Vadaath. Rabbi Heiman et Rav 'Haïm Ozer Grodzinski donnèrent à Rav Lefkowitz des lettres de recommandation pour le poste de rosh yechiva de la Yechiva d'Hébron, ce qui aboutit.

Diffuseur de la Torah : Rav Lefkowitz développa une relation étroite avec le 'Hazon Ich de Bnei Brak si bien que lors de son mariage en 1940, le 'Hazon Ich l'accompagna jusqu'à sa 'Houpa. Après son mariage, Rav Lefkowitz commença à étudier au Kollel Torat Erets Israël à Peta'h Tikva. Il commença également à donner régulièrement des shiourim dans la yechiva de son beau-père, Tiferet Tsion,

poste qu'il occupa jusqu'à ses derniers jours, pendant plus de 70 ans. Il avait commencé à donner un chiour nocturne aux baalé batim dans la maison du 'Hazon Ich et il continua à donner ce chiour jusqu'à ses derniers jours. En 1954, Rabbi Yossef Chlomo Kahaneman ouvrit une petite yechiva dans la Yechiva de Ponevitch et invita Rav Lefkowitz à servir de rosh yechiva avec Rav Aharon Leib Shteinman. Rav Lefkowitz éleva des milliers d'étudiants et enseigna même aux petits-enfants de ses premiers étudiants. Au cours des première et deuxième années de la petite yechiva, Rav Nissim Karelitz et Rav 'Haïm Kanievsky étaient ses étudiants. Rav Lefkowitz faisait un chiour quotidien à la petite yechiva jusqu'à ce que sa santé déclinât en 2009. Il continua à y donner des chiourim et des shmouss jusqu'à ses derniers jours. À la fin des années 1990, Rav Lefkowitz créa un kollel pour l'étude du traité de Michna Taharot, ainsi qu'un kollel du soir pour une étude approfondie de ce sujet. Des succursales du kollel ont été ouvertes à Bnei Brak, Jérusalem, 'Haïfa, Ofakim, Kiryat Sefer, Peta'h Tikva et d'autres endroits.

Son engagement : Rav Lefkowitz était membre du Moetset Guedolei HaTorah (Conseil des Grands Sages de la Torah), conseil suprême rabbinique des mouvements de l'Agoudat Israël et de Deguel HaTorah. Il était également membre de l'institution de charité Mifal HaShas et joua un rôle de premier plan dans la lutte pour la véritable éducation de la Torah en yechiva et Talmud Torah en Israël, apparaissant lors de rassemblements et signant de nombreuses proclamations.

L'etrog 'Hazon Ich : Rav Lefkowitz joua un rôle déterminant dans la sauvegarde de la lignée d'une variété d'etrog appelée « l'etrog 'Hazon Ich », qui a été certifiée casher pour la mitsva d'etrog par le 'Hazon Ich. Après Souccot, le 'Hazon Ich remit à Rav Lefkowitz un paquet de graines extraites de l'etrog qu'il avait utilisé pour la fête et lui demanda de les

planter dans son jardin. Rav Lefkowitz, qui n'avait aucune expérience agricole, suivit les instructions de son mentor pour le planter et l'arroser, et l'arbre poussa et porta ses fruits. Chaque année, le 'Hazon Ich venait choisir sur l'arbre son etrog pour la fête, tout comme son beau-frère, le Steipler, et d'autres Guedolei Israël. Rav Lefkowitz autorisa également les producteurs d'etrog à prélever des boutures sur l'arbre pour cultiver des vergers entiers d'etroguim certifiés casher par le 'Hazon Ich. L'arbre lui-même est inhabituel, car les arbres etrog poussent normalement à partir de l'arbre lui-même ou d'une bouture, et non à partir de graines, et ceux plantés à partir de graines ne donnent généralement pas de fruits. De plus, les arbres etrog produisent généralement pendant 5 à 7 ans, tandis que l'arbre de Rav Lefkowitz produisit des centaines d'etroguim propres et de haute qualité pendant plus d'un demi-siècle.

Fin de vie : En mars 2011, la santé de Rav Lefkowitz se dégrada et il commençait à souffrir de diverses maladies. En juin, il déménagea dans le quartier Katamon de Jérusalem pour se reposer. Peu après, il perdit connaissance et quitta ce monde 2 jours plus tard. On estime que 100 000 personnes assistèrent à ses funérailles à Bnei Brak, dont des Guedolei Israël, des rabbanim, des rachei yechiva et des milliers d'étudiants que Rav Lefkowitz eut au fil des décennies. Les funérailles se déroulèrent au cimetière de Bnei Brak, Rav Lefkowitz y fut enterré dans la section Ponevitch.

Ses écrits : Parmi ses œuvres, citons : 'Hiddoushei Rabbi Chlomo (2 volumes) dans laquelle il transmet les enseignements de son rav, Rabbi Chlomo Heiman ; Min'has Yehouda, portant sur les traités Baba Kama, Baba Metzia, Baba Batra, Kiddoushin, Guittin, Kodshim, Zeraïm ; Darkei 'Haïm ; Imrei Daat ; ainsi que Emek Ha'shaar, un commentaire sur le Sefer Hameka'h VéHamemkar de Rabbi 'Haï Gaon.

David Lasry

Peut-on adapter le Molad à chaque région du monde ?

La détermination du nouveau mois repose sur le calcul de la lunaison moyenne (Molad) et non sur l'observation de la Lune. Toutefois, ce calcul du Molad ne correspond qu'imparfaitement à la réalité, car il est basé sur les trajectoires supposées circulaires des constellations, alors qu'en réalité, leurs déplacements dans le ciel sont elliptiques. L'alignement réel de la Lune avec l'axe Terre-Soleil peut présenter une avance ou un retard sur le calcul moyen, allant jusqu'à + - 7h. Les heures du Molad ne sont pas comptées à partir de Greenwich, mais à partir du méridien passant par Jérusalem. On se réfère au midi vrai, le Hatsot vrai, le moment où le soleil est au plus haut dans le ciel de Jérusalem, les jours d'équinoxe de Nissan et Tichri. Ces instants sont précis et faciles à identifier.

Le Molad est un phénomène planétaire valable pour tout le monde.

On n'adapte pas l'heure du Molad aux différents pays du monde, car elle sert au calcul du calendrier. En effet, si le Molad tombe l'après-midi, on reporte Roch-Hachana au lendemain. Or, si l'on adaptait le Molad aux heures des différents pays, un Américain, par exemple, ne comprendrait pas pourquoi Roch-Hachana a été reporté, alors que chez lui, ce Molad tomberait dans la matinée.

C'est la même heure du Molad que l'on annonce dans

toutes les synagogues du monde.

En revanche, on ajuste les heures de début et de fin de Birkat Halévana en fonction des décalages horaires des différents pays, étant donné qu'il s'agit ici d'une prière à réciter pendant la nuit. Nos montres sont réglées selon le méridien de Greenwich et ce ne sont pas ces heures, déterminées par les scientifiques, que l'on utilise pour calculer la limite de Birkat Halevana. Une correction doit donc être apportée.

Rappelons que la longitude de Jérusalem est de 35°14', ce qui correspond à un décalage de 2h 21 minutes par rapport à Greenwich.

Pour connaître l'heure limite de B.H. indiquée à notre montre, il faut ajouter un demi-mois au Molad, retirer 2h 21 (décalage de Jérusalem), puis ajouter le décalage horaire (2h pour Erets-Israël ou 1h pour la France) + l'heure d'été éventuelle - l'équation du temps.

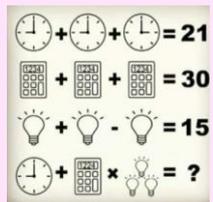
L'équation du temps traduit l'écart, variable au cours de l'année, existant entre le temps solaire moyen (de la montre) et le temps solaire vrai (cadran solaire). On l'obtient en faisant le calcul suivant : 'Hatsot - décalage du lieu - décalage horaire (pour l'est) -12h - l'heure d'été éventuelle. Cependant, nous ne savons pas si le premier Molad Baharad de la Création, donné par le Rambam, est inscrit dans le temps vrai ou dans le temps moyen. Par conséquent, on soustrait la valeur de l'équation du temps si elle est négative, mais on ne l'ajoute pas si elle est positive ('Houmra).

Yossef Stioui

Réponses n°374 Michpatim

Enigme 1 : Dans quelle Paracha de la Torah, il n'y a aucun nom d'animaux ?

Vayelekh.



Enigme 2 : 405

Dans la dernière ligne:

la montre marque 9h = 9,

dans la calculette il est écrit 1224 hors 1+2+2+4=9 (dans les autres calculettes c'était écrit 1234), les ampoules ont 4 traits, avec une ampoule qui a 3 douilles et 2 ampoules qui ont 4 douilles. (Celles d'en haut avaient 5 traits et 3 douilles et valent 15 ce qui veut dire que l'ampoule = trait X Douilles.) Ce qui donne :

$$9 + (9 \times ((4 \times 3) + (2 \times (4 \times 4)))) = 9 + (9 \times (12 + 32)) = 9 + (9 \times 44) = 9 + 396 = 405$$



Rébus : Yeah / Chalet / 'm / Chêne / Ail / Hymne / Lait / Raie / Haie / Houx



La Force d'une parabole

Dans une ville vivait un homme qui travaillait au service de 3 employeurs. Ces patrons étant fort occupés ne prenaient pas la peine d'aller au marché faire leurs courses. Cet homme avait la mission chaque jour d'aller faire le tour des étals et de leur ramener tout le nécessaire pour manger. Seulement, l'honnêteté n'étant pas sa principale qualité, il multipliait le prix qu'il avait effectivement payé par cent et s'enrichissait ainsi sur le dos de ses patrons. Toute la ruse reposait sur le fait que ces 3 hommes n'avaient jamais mis le pied dans un magasin et ne savaient donc pas que les légumes n'étaient pas si chers. Un jour, les 3 hommes demandèrent à leur "cher" employé de leur faire

visiter la ville et notamment le marché duquel il leur ramenait chaque jour ces "trésors". Notre homme craignant que son astuce soit découverte, s'efforça de décourager le 1er en lui disant que les rues du marché étaient sales et pleines de monde et qu'il n'y trouverait aucun plaisir. Le patron changea donc d'avis et annula sa visite au marché. Le second voulut malgré tout y aller. Ainsi, notre escroc l'accompagna malgré lui mais en arrivant à proximité des vendeurs de légumes, il commença à raconter toutes sortes d'anecdotes sur le commerce et les affaires. Etant friand de ce genre d'histoires, l'homme d'affaire se laissa absorber et ne prêta aucune attention aux prix que les vendeurs annonçaient à haute voix. Jusque là tout se passait bien mais lorsque le 3ème employeur voulut à son tour sortir en ville, rien ne le fit changer d'avis. Les

histoires qu'on lui racontait ne détournèrent pas non plus son attention et il ne tarda pas à comprendre toute l'arnaque. Il renvoya donc l'homme qui l'avait tant volé.

Le Ben Ich Haï explique grâce à cette image que le travail du Yetser ara est de tout faire pour que l'homme ne commence pas à creuser et à découvrir la véritable valeur des choses. Un simple passage dans un cours de moussar peut ruiner tout son fond de commerce. Et même lorsque l'homme décide enfin d'aller vers l'étude, le Yetser ara s'efforce de le préoccuper par toutes sortes d'idées qui l'empêcheront d'en tirer une réelle prise de conscience. Seul celui qui va au bout de sa démarche et s'attelle à réfléchir, pourra déjouer les plans du fameux "escroc".

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Brouria est une brave fille qui a toujours aimé faire plaisir à ses parents et cela malgré son éloignement. Mais voilà qu'un beau jour, elle déménage avec sa petite famille pour se rapprocher de sa chère famille. Malheureusement, les choses ne se passent pas comme prévu et alors que cela fait seulement trois mois qu'elle habite à nouveau le même quartier que sa famille, son grand frère fait courir le bruit que son mari (à Brouria) tremperait dans des affaires un peu louches et qu'il faudrait s'en éloigner. Malheureusement, le Lachon Ara a souvent des adeptes et beaucoup de membres de sa famille y croient. Évidemment, ceci peine beaucoup Brouria qui sait pertinemment que tout cela est faux et lorsque sa propre mère lui fait des allusions comme quoi elle devrait se douter des agissements de son époux, elle ne peut retenir ses larmes. Elle explique donc à sa mère que cela n'est que mensonge et qu'ils se sont rapprochés géographiquement de la famille pour se rapprocher aussi sentimentalement, mais le Yetser Ara a bien plus d'expérience et personne ne la croit. Sa mère ne tarde pas à lui demander explicitement de divorcer et influence même ses propres petits-enfants à s'éloigner de leur père. Brouria comprend alors qu'elle doit faire un choix et elle se dit qu'il est plus important de faire passer avant sa propre famille et coupe donc tous les liens avec sa mère ainsi qu'avec ceux qui lui veulent du mal. Cela fait maintenant 10 ans que Brouria n'a aucune nouvelle de sa mère et souffre beaucoup de cette séparation forcée. Mais vient le jour où elle apprend que sa maman a quitté ce monde (et oui les histoires ne finissent pas toujours bien et même à Shalsholet News). Vous comprenez que Brouria se pose maintenant la question à savoir si elle a bien agi pendant toutes ces années ou bien si elle doit aller sur sa tombe pour lui demander Me'hila ? Qu'en pensez-vous ?

Le Choul'han Aroukh (Y"D 240,17) nous enseigne qu'autant l'homme que la femme sont 'Hayav de respecter les parents, juste que pour l'homme c'est dans son pouvoir alors que la femme doit avant tout s'occuper de sa propre famille. Cependant, il est évident que la femme aussi doit garder un bon contact avec ses parents et les respecter quand cela n'empêche pas ses devoirs envers son mari. Cependant, dans notre cas, il est clair que d'écouter sa mère aurait nui à ses relations avec son mari et qu'elle n'avait donc pas le droit de la faire passer avant son mari. Le Maaral écrit que si un père dit à sa fille mariée « Viens avec moi à tel endroit pour m'amener telle chose et que son mari n'est pas d'accord », elle ne devra pas y aller. À plus forte raison dans notre cas où le rapprochement avec sa mère amènera de manière évidente l'éclatement de sa famille, elle ne devra pas l'écouter. Tout cela est seulement dans le cas où elle a juste coupé les liens avec sa mère, puisque c'est ce qu'il fallait faire. Mais si elle lui a manqué de respect en parlant sur son compte par exemple, chose qu'elle n'avait pas besoin de faire, elle devra obligatoirement aller sur sa tombe pour lui demander pardon.

En conclusion, Brouria a bien agi en faisant passer sa propre famille avant sa mère car ainsi est la volonté de la Torah et c'est pourquoi si elle s'est arrêtée là, elle n'aura pas besoin de demander pardon à sa mère.

(Tiré du livre Véaarèv Na, Tome 4, page 403)

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Comme tout ce que Je te montre, le plan du Michkan et le plan de tous ces ustensiles, et ainsi vous ferez » (25/9)

Rachi écrit : « et ainsi vous ferez pour les générations, si un des ustensiles est perdu ou lorsque vous ferez pour Moi les ustensiles du Beth Hamikdash comme les tables, les ménorot, les cuves et les socles que Chlomo a faits, c'est selon ce modèle que vous le réaliserez... »

Le Ramban demande sur l'explication de Rachi : « Je ne savais pas que cela est vrai, que Chlomo est obligé de confectionner les ustensiles du Beth Hamikdash selon le même modèle que ceux du Michkan, pourtant le Mizbéah confectionné par Chlomo pour le Beth Hamikdash mesurait 20 amot de long sur 20 amot de large » !?

La question du Ramban sur Rachi est composée de deux parties :

1. Quelle est la source de Rachi ?

2. Un contre-exemple qui prouve le contraire de ce que Rachi affirme puisque le Mizbéah du Michkan conçu par Moshé mesurait 5 amot de long sur 5 amot de large alors que celui du Beth Hamikdash conçu par Chlomo mesurait 20 amot de long sur 20 amot de large.

Concernant la source, Rachi lui-même l'a citée, il s'agit de la Guémara Sanhédrin 16 qui dit ainsi : On ne peut agrandir la azara du Beth Hamikdash seulement sur l'autorisation du Sanhédrin guedola et on l'apprend de notre passouk des mots « et ainsi vous ferez » pour les générations, pour la construction du Beth Hamikdash. De la même manière que le Michkan a été construit sur les directives de Moshé qui équivaut au Sanhédrin guedola ainsi le Beth Hamikdash doit être construit sur les directives du Sanhédrin guedola.

Mais la question du Ramban reste tout à fait compréhensible :

En effet, la mention « et ainsi vous ferez » est juste sur le fait que le Beth Hamikdash doit être conçu sur les directives du Sanhédrin guedola tout comme le Michkan a été conçu sur les directives de Moshé, mais concernant les mesures des ustensiles, on ne voit pas dans la Guémara qu'il faille faire les ustensiles du Beth Hamikdash de la même mesure que celle du Michkan.

Le Or Ha'Haïm Hakadoch répond : dans la suite de la Guémara, il est soulevé la question suivante : les ustensiles du Michkan ont reçu leur titre sacré par le fait d'être oints par l'huile d'onction alors que les ustensiles du Beth Hamikdash ont reçu leur titre sacré par leur utilisation !? De cette question, on comprend qu'il faille que les ustensiles du Beth Hamikdash et du Michkan se ressemblent en tous points car sinon quelle est la question ?!

Concernant la deuxième partie de la question du Ramban, le Mizrahi répond : Rachi ne dit pas que cela doit avoir exactement la même mesure mais dit que cela doit être le même modèle. Ainsi, cela peut se comprendre proportionnellement et si le Mizbéah du Michkan faisait 5 sur 5, celui du Beth Hamikdash 20 sur 20, ainsi, leur ressemblance est dans le fait que tous les deux sont des carrés, que leur longueur est égale à leur largeur. Ainsi, le Mizbéah du Beth Hamikdash est le même que celui

du Michkan multiplié par 4. Mais le Mizrahi demande sur lui-même que la mesure de la hauteur reste difficile, en effet, la hauteur du Mizbéah du Michkan est de 3 donc selon son explication, on se serait attendu à ce que la hauteur du Mizbéah du Beth Hamikdash soit de 12, or il mesure 10 !?

Le Or Ha'Haïm répond : Nos 'Hakhamim disent (Zévahim 62) que les quatre choses du Mizbéah qui sont strictement obligatoires et dont leur absence invalide le Mizbéah sont : le fait que le Mizbéah doit avoir 4 coins, le fait que le Mizbéah doit avoir une pente, le fait que le Mizbéah doit avoir un Yéssod (une base), et le fait que le Mizbéah doit être carré. Ainsi, les mesures n'étant pas citées, leur non-respect n'invalide donc pas, ce qui nous permet de dire qu'effectivement, comme Rachi l'a dit, a priori il faut que les ustensiles du Beth Hamikdash et du Michkan aient les mêmes mesures, c'est le sens de notre passouk, et cela n'est pas contradictoire avec le fait qu'en pratique, pour certaines raisons, concernant le Mizbéah, cela n'a pas été respecté puisque cela n'invalide pas le Mizbéah.

Le Gour Arié répond : Rachi précise bien qu'il parle de kélím (ustensiles), que cette règle déduit du passouk stipulant que les mesures du Beth Hamikdash doivent être identiques à celle du Michkan concerne uniquement les kélím, c'est pour cela que le Mizbéah étant rattaché au sol, n'est donc pas considéré comme un kéli et donc le fait qu'il n'ait pas les mêmes mesures que celles du Michkan n'est donc pas une objection pour Rachi qui parlait uniquement des kélím.

On pourrait proposer la réponse suivante :

Le Ramban réfute l'explication de Rachi en se basant sur le Mizbéah. Mais précisément sur le Mizbéah, la Torah répète « ...comme Je te l'ai montré dans la montagne, ainsi vous ferez » (27/8). Tout d'abord, il faut remarquer que concernant le Mizbéah, il est écrit « ainsi vous ferez » alors que plus haut, il était écrit « et ainsi vous ferez ». Or, toute la déduction de Rachi de dire que c'est pour les générations qu'il faille faire les kélím du Beth Hamikdash selon le modèle des kélím du Michkan est basée sur ce mot « et » comme Rachi l'a écrit « ...il ne fallait pas écrire "et ainsi vous ferez" mais "ainsi vous ferez" et cela ce serait appliqué sur la fabrication du Michkan et ses kélím ».

Mais surtout, le fait que la Torah répète pour le Mizbéah « ...comme Je te l'ai montré dans la montagne, ainsi vous ferez », on en déduit que plus haut, le Mizbéah n'était pas inclus dans notre passouk car sinon pourquoi répéter une deuxième fois ?! Donc du fait que la Torah répète pour le Mizbéah « ...comme Je te l'ai montré dans la montagne, ainsi vous ferez », on en déduit que plus haut, dans notre passouk, on ne parlait pas du Mizbéah et donc quand notre passouk a dit « et ainsi vous ferez » sur lequel Rachi a déduit que les kélím du Michkan et ceux du Beth Hamikdash doivent être identiques, le Mizbéah n'est pas inclus donc cette règle ne s'applique pas sur le Mizbéah. Ainsi, le Mizbéah n'étant pas concerné par ce principe, il n'y a aucune réfutation sur le fait que le Mizbéah du Michkan n'ait pas les mêmes dimensions que celles du Beth Hamikdash.

Mordekhai Zerbib